



# Quintec™ Fongicide

GROUPÉ	13	FONGICIDE
--------	----	-----------

**Fongicide à action préventive pour supprimer l'oïdium dans les cultures de raisins, de fruits à noyaux, de fraises, de houblon, de laitue, de citrouilles, de courges d'hiver et de melons. NE PAS UTILISER DANS LES SERRES.**

## AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : quinoxifène 250 g/L  
Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one raison de 0,02 % à titre d'agent de conservation  
OU  
Contient du 5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0010%, 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,000333% comme agents de conservation  
Liquide

N° D'HOMOLOGATION 29755 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 0,1 L - vrac

**Dow AgroSciences Canada Inc.**  
2400, 215-2<sup>nd</sup> Street S.W.  
Calgary, Alberta  
T2P 1M4  
1-800-667-3852

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

### **NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne**

Se laver à fond avec du savon et de l'eau après avoir manipulé ce produit.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

## **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées dans MODE D'EMPLOI.

Le quinoxifène est persistant et peut avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du quinoxifène dans des zones traitées avec ce produit au cours de la saison précédente.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit dans les endroits comportant une pente de modérée à abrupte, un sol compacté, ou de l'argile. Ne pas appliquer s'il y a prévision de forte pluie. On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

## **ENTREPOSAGE**

Craint le gel. Entreposer dans le contenant original. Entreposer ce produit dans un endroit frais, sec et bien aéré loin des semences, de la nourriture animale, des fertilisants ou d'autres pesticides. Tenir loin du feu ou des flammes nues ou autre source de chaleur.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants recyclables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **Contenants réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **INFORMATION GÉNÉRALE**

Le fongicide Quintec est un fongicide à action préventive pour supprimer l'oïdium dans les cultures de raisins, de fruits à noyaux, de fraises, de houblon, de laitue et de melons. Lorsqu'il est utilisé seul, le fongicide Quintec résiste à la pluie une heure après l'application. Ne pas appliquer par voie aérienne – application terrestre seulement.

#### **PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION**

- Ne pas laisser paître le bétail ni récolter le fourrage dans les cultures de protection des zones traitées avec le fongicide Quintec.
- **Irrigation chimique** : Ne pas appliquer ce produit au moyen de quelque système d'irrigation que ce soit.

#### **Mélange en réservoir**

Ne pas appliquer ce produit avec tout additif, pesticide ou fertilisant autres que ceux qui sont précisément recommandés sur cette étiquette.

#### **MODE D'EMPLOI**

LIRE LES DIRECTIVES ATTENTIVEMENT AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

#### **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE**

**Les préposés à l'application et autres préposés à la manutention** doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes.

**Les préposés au mélange et au chargement qui manipulent le produit concentré** doivent porter, comme précaution supplémentaire, une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes monobloc et des bottes en caoutchouc.

**Réentrée** – Ne pas entrer ni permettre aux travailleurs de rentrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application.

Puisque ce pesticide n'est pas homologué pour la suppression de parasites dans des systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer des parasites aquatiques. **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets

### Application par pulvérisateur agricole

**NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

**NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grossière de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### Application à jet porté

**NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer le traitement lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent).

**NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne

### Zones tampons

Les traitements localisés avec l'équipement manuel **NE** requièrent **PAS** une zone tampon.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les cuvettes des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides), estuariens et habitats marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :			
			habitats d'eau douce ayant une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Fraises, melons, citrouilles, courges d'hiver, houblon, laitue pommée et laitue frisée		1	1	1	1
Jet porté	Houblon	Début de croissance	15	0	10	3
		Fin de croissance	5	0	4	2
	Raisins	Début de croissance	15	1	10	4
		Fin de croissance	5	1	5	2
	Fruits à noyaux	Début de croissance	20	2	15	5
		Fin de croissance	10	1	10	3

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon [de la dérive de pulvérisation] de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

### Directives d'application

Appliquer le fongicide Quintec avant l'apparition des symptômes visibles d'oïdium. Le fongicide Quintec n'a pas de propriété curative et ne supprimera pas les infections établies d'oïdium. Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage. Le degré de suppression peut être réduit en cas de faible volume de pulvérisation ou si la couverture est inadéquate. Si des systèmes de modèles de prévision (indices de risque) fiables sont disponibles et qu'ils indiquent des conditions de pression exercée par la maladie faibles, on peut utiliser les taux minimum indiqués sur l'étiquette et des intervalles d'application plus espacés. Les taux maximum indiqués sur l'étiquette et des intervalles d'application plus courts sont recommandés si les conditions de maladie sont graves ou menaçantes.

### Taux d'application et intervalles de pulvérisations

CULTURE	MALADIE (Oïdium)	INTERVALLE DE PULVÉRISATION (jours)	TAUX (millilitres de produit par hectare)
Fruit à noyaux	Podosphaera clandestina (suppression), Sphaerotheca pannosa (répression)	de 10 à 14	500
Raisins	Uncinula necator	14	300
Fraises	Sphaerotheca macularis	de 10 à 14	de 300 à 440
Melons, citrouille, courge d'hiver	Sphaerotheca fuliginea	de 10 à 14	de 300 à 440
Laitue pommée et frisée	Erysiphe cichoracearum	de 10 à 14	240
Houblon	Sphaerotheca macularis (répression)	14	de 300 à 500

### Restrictions relatives à l'utilisation

CULTURE	INTERVALLE DE PRÉRÉCOLTE (jours)	NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS
Fruit à noyaux	7	5
Raisins	14	5
Fraises	1	4
Melons, citrouille, courge d'hiver	3	4
Laitue pommée et frisée	1	4
Houblon	21	2

### Restrictions sur le plan de la rotation des cultures

Les cultures indiquées sur l'étiquette du fongicide Quintec peuvent être plantées immédiatement après la dernière application. Les cultures de céréales peuvent être plantées un an après la dernière application. Toutes les autres cultures ne figurant pas sur l'étiquette du fongicide Quintec peuvent être plantées 30 jours après la dernière application.

### **Instructions pour le mélange**

Remplir la moitié du réservoir de pulvérisation avec la quantité d'eau propre requise. Commencer l'agitation et ajouter la quantité requise de fongicide Quintec. Continuer l'agitation tout en remplissant le réservoir de pulvérisation jusqu'au volume de bouillie de pulvérisation requis. Maintenir l'agitation dans le réservoir de pulvérisation au cours du mélange, du chargement et de l'application. Toujours agiter avant utilisation. Éviter le gel.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance, fongicide Quintec, fongicide du groupe 13. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide Quintec et à d'autres fongicides du groupe 13. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Le nombre de pulvérisations de fongicide Quintec par culture ne doit pas dépasser 50 % du nombre total de pulvérisations contre l'oïdium.
- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide Quintec ou les fongicides du même groupe 13 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide Quintec.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et la rotation de cultures, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, de lutte biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des pathogènes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca).

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marques des Dow AgroSciences, DuPont ou Pioneer et sociétés affiliées ou leurs propriétaires respectifs.

012320

Code de l'étiquette: CN-29755-002-F  
Remplace: CN-29755-001-F